ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 160F13136

## 16ème legislature

Question N°: 13136	De <b>Mme Josiane Corneloup</b> ( Les Républicains - Saône-et-Loire )				Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention				Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >pharmacie et médicaments		Tête d'analyse >Mise sur le marché du médicament Alcover France et lutte contre addictions		<b>Analyse</b> > Mise sur le marché du médicament Alcover France et lutte contre les addictions.	
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

Mme Josiane Corneloup appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le refus de l'Agence nationale de sécurité du médicament d'enregistrer en France le médicament Alcover, actuellement mis en circulation en Italie et en Autriche. Ce médicament indiqué dans le traitement du sevrage alcoolique et le maintien de l'abstinence a pourtant reçu un avis favorable de l'Agence européenne du médicament (EMA). Un groupe d'experts européens et de spécialistes reconnus dans le traitement de l'alcoolodépendance a en outre considéré que le bénéfice-risque de ce médicament était excellent et avait le potentiel d'apporter des bénéfices cliniques et de santé substantiels permettant de réduire le coût social lié à l'abus d'alcool. Elle souhaiterait connaître sa position concernant cette opportunité et plus généralement connaître les solutions qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'alcoolodépendance, alors que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a évalué à seulement 10 % la prise en charge effective des personnes alcoolodépendantes dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.